

Présents : MME COLLET, Savatier, Moulut

MRS Maillet, Gouriou, Renault, Meunier , Vérité

Excusé : MMES Leroux qui donne pouvoir à Anita Moulut

Mme Tabareau qui donne pouvoir à Mikaelle Savatier

et MR Marquet qui donne pouvoir à Alain Vérité

Le maire fait la lecture du compte rendu de la réunion précédente, validé à l'unanimité.

POINT 1 : Choix d'une banque pour l'emprunt de l'enfouissement de réseau et la voirie :

4 banques ont été démarchées (la banque postale, le crédit mutuel, le crédit agricole et la banque populaire) seul le crédit mutuel a envoyé une offre,

Délibération sur le montant des emprunts :

- Le maire propose les montants de 110000€ pour l'enfouissement et 76000 pour la voirie

Voté à l'unanimité

Choix de 2 crédits cours terme pour FCTVA d'une durée de 3 ans

- Délibération sur le choix de l'établissement : à l'unanimité, le crédit mutuel est validé

- Délibération sur la durée de l'emprunt :

A l'unanimité, 15 ans pour l'enfouissement et 7 ans pour la voirie

Point 2 : Convention avec la CATV pour la dotation d'un ordinateur pour les usagers

Ordinateur mis à disposition pour personnes ayant un besoin par la CATV à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Mise en place de la taxe sur les maisons non habitées

Mikaëlle Savatier explique que cette taxe existe dans les grandes collectivités, mais que pour une petite commune, nous devons la mettre en place.

Les conditions pour la mise en place, inoccupation du bien moins de 90 jours consécutifs par an, pendant 2 années consécutives contre le même redevable.

Le taux est de 12.5% la première année par rapport à un loyer estimé par rapport à la valeur locative et elle augmenterait à 25%.

Vote pour la mise en place de cette taxe :

POUR : 9

CONTRE : 1

BLANC : 1

Point 4 : Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain communal rue de bouillant par MR DESMARAIS.

Proposition d'achat d'une parcelle de terrain rue de Bouillant par Mr DESMARAIS

La parcelle était frappée d'alignement et un bâtiment a été détruit donc selon nous un document d'arpentage est nécessaire.

Pas d'opposition sur le principe pour mettre parcelle en vente

Proposition de faire réaliser un bornage aux frais du proposant et volonté de faire une offre moyennant un prix déterminé.

Une délibération devra être prise pour accepter l'offre éventuelle.

Point 5 : Acceptation et signature de la convention de reversement sur les ordures ménagères

Syvalorm demande à la CATV

Et la commune reverse à la CATV en 3 versements

Adopté à 10 voix (1 abstention)

Point 6 : Décision modificative du budget au chapitre 002 : reversement du solde du CCAS pour 2.358,52 € au budget communal

Adopté à l'unanimité

Point 7 Convention avec le SDIS

Le SDIS nous propose de signer une convention en attendant la vente de l'ancien local des pompiers pour la mise à disposition du bâtiment.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Choix du prestataire élagage voirie et proposition de refacturation auprès des familles

3 devis ont été demandés aux entreprises suivantes : SARL COCHONNEAU/ SARL GERBAUD/ SARL MOIREAU

Pour élaguer :

Route de l'Etrillerie

Côte de Villedieu le château

Le Calvaire

La Moussardière

Descente de Grouteau

Route de Grison

Les propriétaires concernés par cet élagage vont être contactés et nous leur laisserons un délai raisonnable pour qu'ils répondent sur ce qu'ils comptent faire, et donc prennent en charge les parties les concernant.

Sans réponse de leur part, la commune fera faire les travaux cet hiver, et leur refacturera leur partie.

A l'unanimité, le conseil accepte que nous prenions contact avec les propriétaires concernés en fixant une réponse impérative pour le 18 JUILLET 2022.

Le conseil vote pour le devis de l'entreprise MOIREAU à l'unanimité, devis le moins cher.

Point 9 : Proposition de réouverture d'un poste de 3^{ème} adjoint :

Le maire exprime ce souhait d'ouvrir ce troisième poste pour faire face à la masse de travail déjà importante pour nous, élus, qui va être plus importante vu le départ de notre secrétaire de mairie, puisque son remplaçant(e) demandera, évidemment beaucoup de soutien.

- Délibération sur le choix d'ouvrir ce poste de troisième adjoint :

Oui, à l'unanimité

Conseillers se présentant à ce poste :

Mr Marquet Philippe : 4 Voix

Mr RENAULT Jérôme : 7 Voix, élu

Point sur les Commissions :

URBANISME : animée par Mikaelle Savatier

VOIRIE : animée par Jérôme Renault

TRAVAUX BATIMENTS : animée par Alain Vérité

AFFAIRES SOCIALES / SCOLAIRE : animée par Anita Moulut

CADRE DE VIE/ FLEURISSEMENT/TOURISME ; animée par Anita Moulut

Questions diverses :

. Vu le retard pris pour le broyage du bord de nos routes, nous avons contacté la SARL COCHONNEAU pour faire une partie du travail, ce que le conseil approuve l'idée.

. Le maire explique au conseil qu'un devis a été réalisé pour l'installation d'une borne de recharge électrique pour voiture, mais ne pouvant être subventionné qu'à 50%, le reste à charge pour la commune serait d'environ 8500€. Le conseil décide de ne pas donner suite.

. Point planning élections législatives

Séance levée à 21H20